DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE / ARRONDISSEMENT DE CHINON

MAIRIE - 37 340 CONTINVOIR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	**10/12/2024**	**L'an deux mil vingt-quatre, le lundi seize décembre, à 19h00** Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, François GRANDEMANGE,
Conseillers en exercice	11	
Présents	9	
Absents	2	
Pouvoirs	0	

Présents : François GRANDEMANGE, Christian SAGET, Mélanie OSSANT, Nicole ROYER, Ludovic ROUABLÉ, Jean-Claude VAUGUET, Sylviane GRANDEMANGE, Sylvain DOLIVET, Séverine GRANDEMANGE

Absents : Valérie DION, Kévin ROSIER

Mélanie OSSANT a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de votes exprimés : Pour : 9 - Contre : 0 - Abstention : 0

DCM 30-2024 FIXATION DES TARIFS DU FESTIVAL « AU FIL DU JAZZ »

Monsieur le Maire rappelle qu'un concert sera donné à Continvoir le 24 janvier 2025. Il est donc nécessaire de définir les tarifs qui seront appliqués pour assister à ce concert et propose de fixer les droits d'entrées comme suit :

Plein tarif	5.00 €
Enfant de moins de 12 ans	Gratuit

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **DÉCIDE** d'appliquer les tarifs du festival « au Fil du Jazz » ci-dessus proposés

Pour extrait conforme,
Le Maire,
François GRANDEMANGE

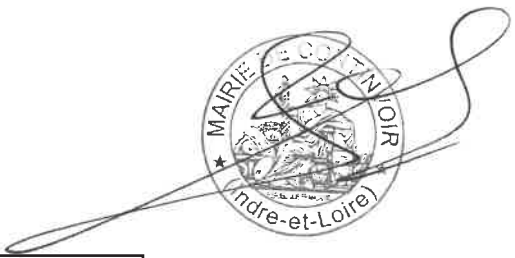

Certifié exécutoire le
Vu sa transmission en s/Préfecture
le
Affiché le

AGEDI
Dépôt Sous-Préfecture de CHINON

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/12/2024
037-213700826-20241216-DCM_30_2024-DE